

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GARDES PARTICULIERS DES ALPES-MARITIMES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2024

Compte-Rendu :

Le Président Stéphane ERBOSI ouvre la séance en présence du conseil d'administration. Les membres sont Stéphane ERBOSI, Président, Éric MONTINI, Vice-Président, Joseph ROCCHIA , Trésorier, Serge CAUVIN, Président d'honneur,. 17 adhérents sont présents, 6 pouvoirs sont donnés, l'association compte à ce jour 29 adhérents sur 62 gardes en activité dans le département.

Le Président prend la parole à 18.00 et il fait part de la délibération du CA du mois de mai au cours de laquelle Mme MONTINI Cécilia et M. Cyrille BADIOU souhaitent intégrer le Conseil d'Administration. Le vote du CA désignera Mr Stéphane ERBOSI à la Présidence, Mr Serge CAUVIN Président d'honneur, Mr Éric MONTINI Vice Président, Mr Joseph ROCCHIA Trésorier, Mme MONTINI Cécilia administratrice, M. Cyrille BADIOU administrateur. Cette mesure prenant effet à l'issue de cette même assemblée.

Il demande ensuite une minute de silence en la mémoire de Mr Philippe FERRARI, notre camarade garde et administrateur, disparu le 28 octobre 2023.

Remerciement aux personnalités présentes et excuses les absents.

Parole à Guy ANASTILE, Président de l'association de chasse de BIOT ANTIBES, représentant le maire Jean Pierre DERMIT en tant qu' élu municipal.

Parole à Louis BERNARD qui félicite l'assemblée et évoque le rôle du garde dans le milieu associatif.

Mme MONTINI Cécilia est désignée comme secrétaire de séance.

PASSAGE A L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Stéphane ERBOSI donne lecture condensée de la dernière assemblée générale qui s'est tenue le 3 juin 2023 à BIOT, annonçant que ce compte-rendu se trouve sur le site Internet et peut être consulté par tous les membres de notre fédération.

VOTE DE CETTE PREMIERE RESOLUTION : lecture de la dernière assemblée générale à Biot (2023).

CONTRE : NEANT - ABSTENTIONS : NEANT - APPROBATION : UNANIMITE

La parole est ensuite donnée à M. Eric MONTINI Vice-président, pour la lecture du rapport d'activités de la Fédération, durant l'année 2023.

VOTE DE CETTE DEUXIEME RESOLUTION

CONTRE : NEANT - ABSTENTIONS : NEANT - APPROBATION : UNANIMITE

Le Trésorier M. Joseph ROCCHIA donne lecture du bilan financier de l'exercice 2023

VOTE DE CETTE TROISIEME RESOLUTION

CONTRE : NEANT - ABSTENTIONS : NEANT - APPROBATION : UNANIMITE

Présentation de Cécilia MONTINI en tant qu'administratrice en charge du suivi des assurances auprès de gardes particuliers.

VOTE DE CETTE TROISIEME RESOLUTION

CONTRE : NEANT - ABSTENTIONS : NEANT - APPROBATION : UNANIMITE

Présentation de Cyrille BADIOU en tant qu'administrateur

VOTE DE CETTE TROISIEME RESOLUTION

CONTRE : NEANT - ABSTENTIONS : NEANT - APPROBATION : UNANIMITE

Présentation par Stéphane ERBOSI du Congrès 2024 de la FNGP qui s'est tenu à Vannes

- Changement de la présidence de la FNGP

- Procès de l'ancien président et procédure favorable à la FNGP

- 30 départements présents

- structuration en régions pour être reconnu d'utilité publique, pouvoir peser dans

l'évolutions des textes de loi, obtenir de nouvelles compétences pour les gardes particuliers

La FNGP est la 1^{ère} fédération des gardes particuliers avec 2600 gardes et 41 départements adhérents. La FNGP souhaite mettre en place un référent juridique national.

Création de FRGP PACA (Fédération Régionale des Gardes Particuliers) en co-présidence avec le département du Var. Il faudra contacter et se rapprocher des autres départements de la PACA.

L'organisation du Congrès National des Gardes Particuliers dans les Alpes Maritimes en 2026 semble difficile à réaliser car les prix sont trop élevés (40 000 € contre 8 000 € à Vannes).

L'année prochaine le Congrès National des Gardes Particuliers se tiendra à Gramat dans le Lot.

Le Président évoque le rapport majeur que nous entretenons avec l'OFB notamment en matière de formation.

Mr Louis BERNARD intervient pour expliquer le profil d'Agent de développement et ses compétences. Les Agents de développement sont commissionnés par le Préfet et peuvent intervenir sur tout le département.

Mr Louis BERNARD explique la nécessité de rapporter les observations pour le réseau LOUP/LYNX. Mr ERBOSI, rappelle que nous sommes aptes à collecter indices et observations.

Mr Louis BERNARD explique l'importance de faire remonter le constats ESOD ainsi que les dégâts occasionnés par ceux-ci. M. Eric MONTINI indique de lui faire remonter également les collisions ou animaux morts le long de la 202 bis.

Mr Louis BERNARD informe sur les risques de la PPA qui se trouve à 70 km de la frontière avec l'Italie. Il faut signaler, auprès de l'OFB ou de la FDC06, tout sanglier mort trouvé le long de la frontière et sur l'autoroute, afin qu'ils puissent effectuer des prélèvements sur le cadavre. Une formation sur ce sujet sera dispensé par l'OFB en septembre. Il serait bien que 3 à 4 gardes particuliers y participent.

Présentation par Stéphane ERBOSI du nouvel assureur TERRASSUR, spécialisé dans les assurances liées à la chasse.

M. Stéphane ERBOSI informe que l'adhésion annuelle à la FDGP06 est de 15 euros.

M. Stéphane ERBOSI rappelle à chacun des GP de se présenter régulièrement à son poste de gendarmerie suivant la convention établie avec ces derniers.

M. Stéphane ERBOSI informe que la formation au Module 4 GARDES DES BOIS sera prochainement organisé dans le Var pour ceux qui souhaiteraient y participer.

M. Stéphane ERBOSI informe que cette année la FDGP06 prendra une adhésion chez l'UDUCR06, les Piégeurs et l'Association des Chasseur de Grand Gibier.

Présentation par Stéphane ERBOSI de l'ACEE, la formation pour le tir des perruches et des écureuil à ventre rouge aura lieu le 26 juillet de 16h à 20h à Biot.

M. Stéphane ERBOSI rappel que la tenue réglementaire est de couleur marron. Le lien vers le nouveau manufacturier, Traqueur Chasse, se trouve sur le site Internet.

M. Stéphane ERBOSI propose la création d'un groupe Whatsapp des gardes particuliers pour communiquer plus facilement entre nous, notamment en cas de problèmes avec un tiers lors d'une ronde. On constate beaucoup plus d'agressivités des tiers et des refus d'obtempérer.

Mr Louis BERNARD rappel que les armes à blanc sont interdites lors des rondes car elles ne sont pas considérées comme armes de défenses.

M. Stéphane ERBOSI informe que la soirée de Pré-ouverture se tiendra le 5 septembre à Gattières. Comme les autres années l'arrêté préfectoral sera présenté par Mr Louis BERNARD de l'OFB.

Le Vice-Président, GUARINO Louis et la secrétaire, GIRAUD Juliette, de la FDGP83 nous remercie de les avoir invités à participer à notre AG et se félicitent des bonnes relations entre les deux fédérations.

Le Président remercie la FDC06 ainsi que le Département pour leur collaboration et leurs subventions accordées.

Le Président rappelle les buts atteints par notre fédération, notamment, les échanges avec les services de l'OFB, Louis BERNARD et la fédération des chasseurs du 06 avec son Président et ses administrateurs ainsi que le personnel technique et administratif.

Il remercie et félicite les membres du bureau pour l'excellent travail fourni bénévolement tout au long de l'année écoulée et présente la nouvelle équipe des administrateurs de l'association.

La parole à la salle

Le Président STEPHANE ERBOSI clôture l'assemblée et invite les participants à prendre le pot de l'amitié.

Le Secrétaire de séance *MONTYNGEGLIA*

Le Président *STEPHANE ERBOSI*

**Fédération Départementale des Gardes Particuliers des Alpes-Maritimes Déclarée sous le
numéro : 15 330 le 9 juillet 1990 à la Préfecture des Alpes Maritimes J.O du 1^{er} août 1990
Nouveau n° d'enregistrement en préfecture W062002253 du 26 août 2013
N° SIREN/SIRET 52043857300013**
